

GAC PACTE BIOGAZIER

Le développement des gaz renouvelables un moteur pour la transition énergétique

La Bretagne dispose de beaucoup de ressources en matière organique qui devraient lui permettre d'aller au-delà des objectifs de la future Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et de couvrir une grande partie de ses consommations en gaz renouvelable grâce à la méthanisation dans un premier temps.

Si les potentiels sont là il est nécessaire d'organiser son développement afin de :

- Développer des modèles de méthanisation durable d'un point de vue environnemental et économique.
- Sortir du paradoxe lié à la localisation des gisements agricoles et les lieux de consommation d'énergie en secteur urbain et industriel.

CONTEXTE

Le Pacte électrique Breton est un acte fondateur de la stratégie de transition énergétique en Bretagne. Si la problématique de sécurisation de l'approvisionnement électrique a conduit nombre des politiques énergétiques ces dernières années, la possibilité de produire du gaz renouvelable à partir des ressources régionales en biomasse est une opportunité. Ce biogaz peut être valorisé via l'injection du biométhane dans les réseaux de distribution et de transport du gaz, ou par la production d'électricité ou de chaleur.

La CBTE de novembre 2017 a identifié la nécessité de définir une stratégie concertée pour le développement du biogaz en Bretagne à travers l'élaboration d'un cadre d'engagement partenarial, **le Pacte Biogazier Breton**.



Le Groupe d'Analyse et de Contributions Pacte Biogazier Breton

Pour ce faire, les membres de la CBTE ont confié ces travaux à un Groupe d'Analyse et de Contributions piloté conjointement par l'État, la Région et l'ADEME et composé des gestionnaires de réseaux gaziers (GRTgaz, GRDF), de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, du Pôle Énergie Bretagne, de la Chambre régionale d'Agriculture et d'un EPCI (Roche aux Fées Communauté).

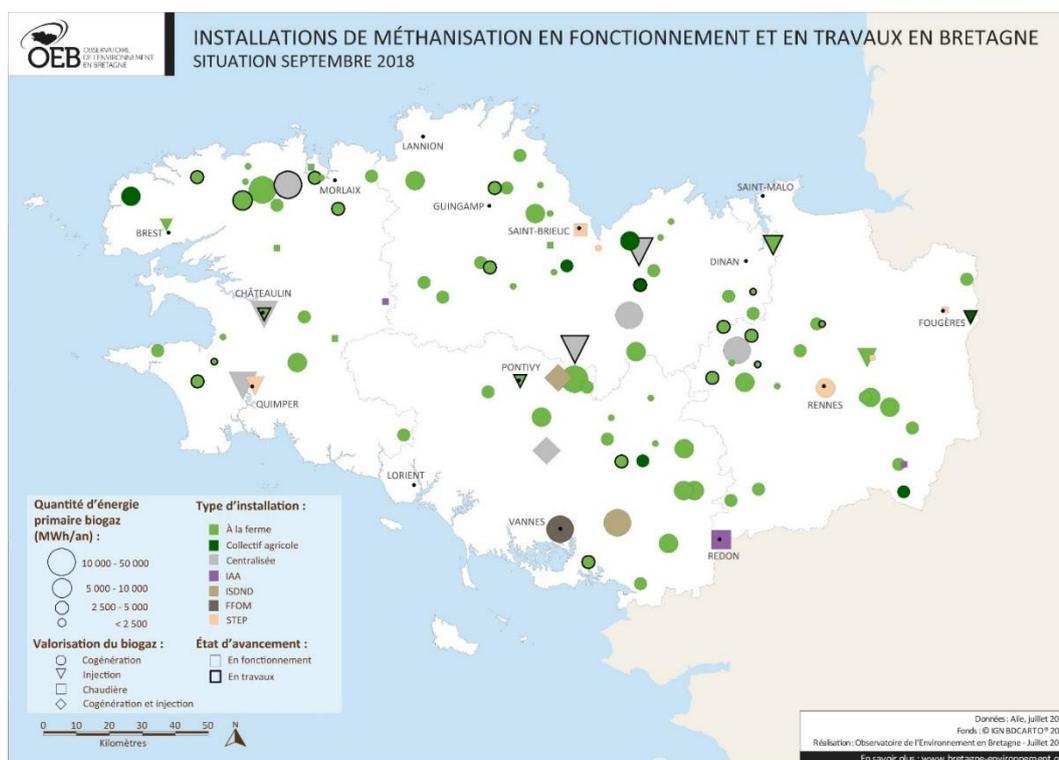
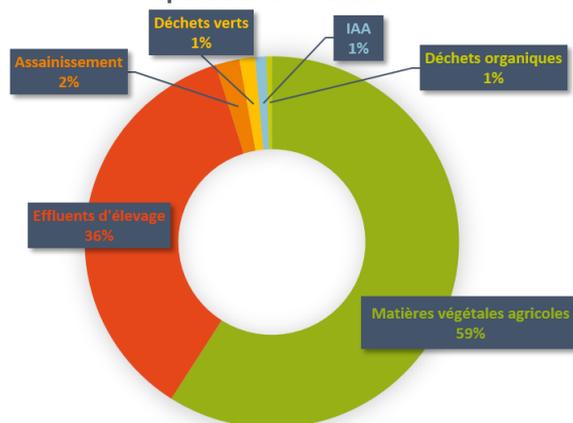
Le travail du groupe s'organise en 3 phases :

- Regroupement des informations concernant la production de gaz renouvelable et ses valorisations et de ses usages au travers d'un panorama breton
- Réalisation d'auditions
- Elaboration d'une proposition de cadre partenarial

Proposition d'architecture du futur Pacte Biogazier

- ▶ Augmenter la production de gaz renouvelables à partir de ressources maîtrisées
- ▶ Optimiser les valorisations du biogaz breton
- ▶ Structurer l'animation locale de la filière

Répartition du gisement de biomasse méthanisable par source en 2030



CALENDRIER



- ▶ Lancement du GAC : avril 2018
- ▶ Présentation architecture à la CBTE de juin 2018
- ▶ Auditions : été 2018
- ▶ Proposition de pacte : début 2019
- ▶ Consultation membres CBTE : 1^{er} trimestre 2019
- ▶ Signature du Pacte Biogazier : été 2019